



FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2022 - 2023

ASSOCIATION STUDIO A

Spectacle fin d'année le
Samedi 27 Mai 2023 et
Dimanche 28 Mai 2023

Nom : Prénom : Date de Naissance :

Adresse :

Code Postale : Ville :



ADULTES (cocher la case correspondante)

Téléphone : Em@il :

ENFANTS (cocher la case correspondante)

Nom du Père : Téléphone :

Em@il :

Nom de la Mère : Téléphone :

Em@il :

Autre Personne à contacter en cas d'urgence :

Téléphone :

AUTORISATION POUR L'USAGE DE PHOTOGRAPHIES ET DE VIDEOS DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE EXTRA-SCOLAIRE

Mr ou Mme soussigné (e) Père⁽¹⁾ - Mère⁽¹⁾ - Tuteur légal⁽¹⁾ - moi-même⁽¹⁾

(Cocher la case correspondante)

Déclare **autoriser l'association Studio A**, à prendre des photographies et des vidéos lors des cours, représentations et spectacles et de les utiliser afin d'actualiser le site internet.

Déclare **refuser l'association Studio A** que moi-même⁽¹⁾ ou mon enfant⁽¹⁾ soit photographié ou pris en vidéo dans le cadre de cette activité.

Date :

Signature

(1) Rayer la mention inutile

INSCRIPTIONS AU COURS DE DANSE

Eveil Enfants⁽¹⁾

Street Dance⁽¹⁾

Lady Style⁽¹⁾

Initiation Enfants⁽¹⁾

Ragga⁽¹⁾

Pilate⁽¹⁾

Classique⁽¹⁾

Girly⁽¹⁾

Barre à Terre⁽¹⁾

Modern Jazz⁽¹⁾

Lyrical⁽¹⁾

Rumba Cubaine⁽¹⁾

Solo Swing⁽¹⁾

News Style⁽¹⁾

Yoga Vinyasa⁽¹⁾

Lindy Hop⁽¹⁾

Breakdance⁽¹⁾

Cours du: Lundi⁽¹⁾

Mardi⁽¹⁾

Mercredi⁽¹⁾

Jeudi⁽¹⁾

Vendredi⁽¹⁾

Samedi⁽¹⁾

choix 1 : Horaire : choix 2 Horaire : choix 3 Horaire :

(1) Cocher la discipline concernée

Je déclare, en outre, avoir pris connaissance du **règlement intérieur**, des **tarifs** et des **modalités de règlement** et en accepter les termes.

Date :

SIGNATURE





STUDIOA

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2022 - 2023

ASSOCIATION STUDIO A

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Veillez retourner le dossier avec les pièces suivantes, obligatoires pour l'inscription, s'il vous plait :

- ✓ la fiche d'inscription complétée et signée,
 - informations enfants
 - ou informations adultes
 - l'autorisation photo et vidéo dûment complétée
- ✓ une photo d'identité récente,
- ✓ un certificat médical, (s'il n'a pas été donné l'année dernière)
- ✓ une attestation d'assurance extrascolaire pour **les enfants**
ou une attestation d'assurance responsabilité civile pour **les adultes**,
- ✓ le règlement intérieur lu et signé,
(Contient également les informations pour le spectacle de fin d'année du Samedi 27 Mai 2023 et Dimanche 28 Mai 2023)
- ✓ le règlement intégral des cours par chèques suivant les modalités de règlement,
- ✓ le bulletin d'adhésion et la cotisation à l'association.



BULLETIN D'ADHESION ANNEE 2022 - 2023

Mr ou Mme..... Soussigné(e) Père - mère - tuteur légal de
l'élève.....

désire adhérer à l'association Studio A pour l'année 2021 - 2022.

Je déclare, en outre, avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts de l'association.

De plus, je règle ma cotisation annuelle de 20,00€ par chèque à l'ordre du Studio A, ou en espèce.

Date

Signature



AUTORISATION POUR LES MINEURS

Année 2022 - 2023

Je soussigné (père, mère, tuteur légal) Mr ou Mme

Résidant à (Adresse) :

.....
.....

Téléphone :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des manifestations relatives au STUDIO A

J'autorise mon fils/ fille à concourir dans sa catégorie et donne, aux responsables du STUDIO A, à faire

pratiquer sur :

les soins nécessaires en cas d'urgence

A..... le

Signature avec la mention « lu et approuvé »



REGLEMENT INTERIEUR

DE L'ASSOCIATION STUDIO A

L'**association Studio A**, association loi 1901 propose des cours de danse pluridisciplinaires, dispensés par des professeurs diplômés d'État au service de la pédagogie et de la création.

Le **Studio A** se veut être un lieu de rencontres, d'échanges, où se retrouvent les personnes qui aiment la danse et celles qui veulent la découvrir. Le présent règlement a pour but de simplifier la vie de l'association.

Article 1 : Inscriptions

Il est demandé pour chaque inscription :

- ❖ Le paiement de l'adhésion à l'association et du **règlement dans sa totalité** des cours suivant les modalités de règlement.
 - Un cours d'essai peut être proposé sous l'assurance de responsabilité civile de la personne qui l'exécute,
 - Remboursement :
 - les remboursements sont possibles pour cause de déménagement professionnel hors département de la Gironde, sous justification de l'employeur. L'application d'un mois d'avance sera demandée pour chacune des situations particulières.
 - Dans le cadre d'un confinement subit ou de cas de force majeure (art 218 du code civile): les tarifs s'appliquent pour une période dite annuelle de septembre à Juin de l'année suivante. Les conditions de cas de force majeure ne donnent pas lieu à un remboursement même partiel des cotisations. Des mesures pourront être prises en fonction de la capacité à les réaliser, et par arbitrage du bureau de l'Association StudioA, pour compenser cette situation particulière.
- ❖ Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la **pratique de la danse** (conformément à la loi du 10 juillet 1989). Nous vous rappelons que les certificats médicaux sont valables deux ans.
- ❖ Une photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile pour les activités extrascolaires.
- ❖ La signature du règlement intérieur et de l'autorisation de droit à l'image.
- ❖ Une photo d'identité récente.

Tout dossier incomplet ne permettra pas la validation de l'inscription. Le STUDIO A se réserve le droit dans ce cas, d'attribuer l'inscription à un dossier complet.

Article 2 : Déroulement des cours

- ❖ La responsabilité de l'association n'est engagée que pendant la durée des activités. En cas d'absence du professeur, les parents et élèves seront prévenus par téléphone, il appartient aux accompagnateurs de mineurs de s'assurer de la présence effective du professeur.
- ❖ **L'assiduité et la ponctualité** aux cours jusqu'à la fin de l'année, font parties intégrantes de l'année pédagogique de l'enseignement de la danse. Toute absence prévisible devra être signalée au professeur.
- ❖ La tenue, définie à l'inscription par le professeur devra être portée à chaque cours. **Il est formellement interdit de marcher sur le tapis de danse avec des chaussures non autorisées.**

ATTENTION : SPECIFIQUE RAGGA, HIP-HOP, STREETDANCE : Seules des chaussures exclusivement dédiées à l'activité seront autorisées, sous peine de se voir exclure du cours si non-respect.



REGLEMENT INTERIEUR

DE L'ASSOCIATION STUDIO A

Article 3 : Prestations et spectacles

- ❖ L'Association Studio A pourra présenter un spectacle en fin d'année. La présence des élèves à toutes les séances de travail, répétitions et représentations du spectacle est obligatoire, une fois l'élève engagé. Les élèves ou leurs parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et les consignes spéciales liées aux répétitions dans la salle de spectacle.
Les dates retenues sont le **Samedi 27 Mai 2023 et Dimanche 28 Mai 2023**.
- ❖ Des places de spectacles seront mises à la vente au prix de :
 - 18 € par adultes
 - 15 € pour les enfants de – 12 ans
- ❖ Une location d'un costume pourra être demandée à vos enfants en fonction de la thématique. Un prix moyen de 15 € sera appliqué.

Article 4 : Consignes

- ❖ Pendant toute la durée de leur présence dans les locaux de l'association, il est demandé aux élèves et parents d'être le plus silencieux possible, et de respecter les consignes d'hygiène et de sécurité.
- ❖ Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux.
- ❖ L'accès aux vestiaires, aux sanitaires et au studio de danse est exclusivement réservé aux élèves, aux professeurs et aux parents. En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement que ce soit, l'association ne pourra être tenue responsable.

Article 5 : Droit à l'image

- ❖ L'association Studio A se réserve le droit d'utiliser avec l'autorisation des parents ou élèves, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication (site internet...) dans le strict cadre de l'école de danse.

Article 6 : Manquement au présent règlement

- ❖ Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Date :

Signature